



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 80243

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le souhait de la mairie de Paris de créer des salles de consommation de drogues, plus communément appelées « salles de shoot ». Cette mesure, loin d'aider les toxicomanes, risque au contraire d'aggraver leur situation en les enfermant dans leur dépendance et en les incitant à consommer en toute légalité. Aussi, elle lui demande quel est son sentiment quant à la création de ce type de lieu et, d'une manière générale, quels moyens sont mis en place pour aider les toxicomanes.

Texte de la réponse

La mise en place des salles d'injection pour usagers de drogues, telles qu'elles existent dans certaines villes des Pays-Bas, d'Allemagne ou de Suisse, ne fait pas partie des orientations du Gouvernement en matière de réduction des risques. La politique mise en oeuvre dans ce domaine vise à prévenir les intoxications aiguës et les contaminations par les virus du sida et des hépatites mais également les problèmes sociaux. Depuis une dizaine d'années, cette politique, qui comprend également le développement de l'offre de traitements de substitution, a permis une diminution massive de la transmission du VIH chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Elle a également permis de diviser par cinq le nombre de morts par overdose. Ce succès a conduit à lui conférer une base légale dans le cadre de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. La création des CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues), au cours de l'année 2006, apportera sécurité et pérennité au dispositif. Les objectifs poursuivis et les modalités d'intervention sont désormais fixés dans un référentiel national (décret n° 2005-347 du 14 avril 2005), de nature à renforcer la qualité des pratiques. Les actions de réduction des risques constituent un axe complémentaire aux deux autres volets essentiels du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 que sont la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes non consommateurs ou consommateurs occasionnels et la diversification du système de prise en charge des usagers de drogues avec, notamment, l'expérimentation des communautés thérapeutiques.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80243

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11224

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2597